



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1985-1986

21 MAI 1986

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE AU STATUT DES FOURONS (1)

—

AMENDEMENTS

PROPOSES PAR M. VAES

—

(1) Voir Doc. Conseil 28 (1985-1986) - Nos 1 et 2.

— Remplacer le troisième alinéa par le texte suivant :

« que la majorité des Fouronnais n'ont cessé depuis lors de manifester leur attachement à la culture et à la langue françaises ».

— Remplacer le quatrième alinéa par le texte suivant :

« Considérant que les néerlandophones et les francophones de la commune de Fourons peuvent et doivent être mis légalement sur un pied d'égalité. »

— Au cinquième alinéa, ajouter le mot « linguistique » après « statut ».

— Remplacer le dernier alinéa par :

« Réclame pour la commune de Fourons, le statut linguistique bilingue que connaissent les dix-neuf communes bruxelloises. »

J.-F. VAES.